



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES  
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,  
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE  
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE  
Bureau de la métrologie  
5 PLACE DES VINS DE FRANCE  
75573 PARIS CEDEX 12

**Certificat de fonctionnement**  
**n° 05.00.271.018.1 du 28 juin 2005**

---

**Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route**

**Capteurs de mouvement ACTIA**

**types SMARTACH SRES version 921441 Ind A**

**et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A**

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

**AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE :**

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

**FABRICANT ET BÉNÉFICIAIRE :**

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 - France

**NOM DES MODÈLES D'INSTRUMENT :**

Capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES et SMARTACH SRES FIAT

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :**

Les capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES version 921441 Ind A et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A sont conçus pour être utilisés avec une unité embarquée sur le véhicule ACTIA de l'un des types suivants :

- SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D, SMARTACH STD Light 1 version 921439 Ind D, SMARTACH STD Light 2 version 921463 Ind D et SMARTACH STD FIAT 1 version 921459 Ind A, faisant l'objet du certificat de fonctionnement n° 05.00.271.016.1 du 28 juin 2005.

## ESSAIS RÉALISÉS :

Le capteur de mouvement ACTIA type SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A diffère du capteur de mouvement ACTIA type SMARTACH SRES version 921441 Ind A par son numéro d'identification et par son marquage.

Le capteur de mouvement ACTIA type SMARTACH SRES version 921441 Ind A a été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié.

N°	Essais	Résultats des essais	Remarques
<b>1.</b>	<b>Inspection administrative</b>		
1.1.	Documentation	satisfaisant	
<b>2.</b>	<b>Inspection visuelle</b>		
2.1.	Conformité avec la documentation	satisfaisant	
2.2.	Identification/marquage	satisfaisant	
2.3.	Matériaux	satisfaisant	
2.4.	Scellement	satisfaisant	(1)
<b>3.</b>	<b>Essais de fonctionnement</b>		
3.1	Données d'identification du capteur	satisfaisant	
3.2.	Capteur de mouvement — appariement à l'unité embarquée sur le véhicule	satisfaisant	
3.3.	Détection de mouvement	satisfaisant	
	Précision de la mesure des mouvements	satisfaisant	
<b>4.</b>	<b>Essais environnementaux</b>		
4.1	Température d'exploitation	satisfaisant	
4.2	Cycles de température	satisfaisant	
4.3	Cycles humides	satisfaisant	(2)
4.4	Vibration	satisfaisant	
4.5	Chocs mécaniques	satisfaisant	
4.6	Protection contre l'eau et les corps étrangers	satisfaisant	
4.7	Protection contre les inversions de polarité	satisfaisant	
4.8	Protection contre les courts-circuits	satisfaisant	
<b>5</b>	<b>Essais de compatibilité électromagnétique</b>		
5.1	Émission rayonnée et susceptibilité	satisfaisant	
5.2	Décharge électrostatique	satisfaisant	

N°	Essais	Résultats des essais	Remarques
5.3	Susceptibilité transitoire par conduction au niveau des lignes de transmission de données	satisfaisant	

**REMARQUES :**

(1) Le capteur de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES version 921441 Ind A et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A sont scellés sur le véhicule porteur au moyen d'un fil perlé bloqué par une pastille en matériau déformable ou au moyen de tout autre dispositif de scellement garantissant l'inviolabilité de l'installation ; la pastille déformable et le dispositif de scellement précités doivent être revêtus de la marque d'identification de l'organisme qui a procédé à l'installation du capteur.

(2) Les cycles humides ont été réalisés sur un capteur non alimenté en tension.

**CONCLUSION :**

Les capteurs de mouvement ACTIA types SMARTACH SRES version 921441 Ind A et SMARTACH SRES FIAT version 921492 Ind A ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,  
 Pour le ministre et par délégation :  
 le directeur de l'action régionale,  
 de la qualité et de la sécurité industrielle,

J.J. DUMONT